

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 07526
Numéro SIREN : 531 071 314
Nom ou dénomination : A.D.S.N.

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt 148089

A.D.S.N.
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 110.000 €
Siège social : 7, rue du Nil – 75002 Paris
531 071 314 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{er} OCTOBRE 2023

LA SOUSSIGNÉE :

TERROIRS D'AVENIR, société par actions simplifiée au capital de 168.700 euros, dont le siège social est situé 7, rue du Nil, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 508 448 651, représentée par Monsieur Alexandre DROUARD, dûment habilité à l'effet des présentes,

agissant en qualité d'associé unique de la Société (l' « **Associé Unique** »),

reconnaissant avoir disposé, préalablement aux présentes, d'un délai suffisant pour prendre connaissance des documents et informations mis à sa disposition à l'effet de statuer sur les décisions prévues à l'ordre du jour et notamment des documents suivants :

- les statuts de la Société ;
- la lettre de démission du gérant de la Société ; et
- le texte des projets des décisions ;

après avoir pris connaissance de l'ordre du jour ci-après reproduit :

1. approbation des conditions dans lesquelles les décisions sont prises ;
2. nomination d'un nouveau gérant de la Société ;
3. pouvoirs pour les formalités,

A PRIS, PAR LE PRESENT ACTE, LES DECISIONS SUIVANTES :

Ad

PREMIERE DECISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions sont prises

L'Associé Unique,

décide de renoncer purement et simplement, en tant que de besoin, autant sur le principe que sur la forme, aux formes et délais légaux et statutaires de mise à disposition des documents et rapports nécessaires à l'adoption des décisions qui suivent,

reconnait avoir été en mesure de prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalable à l'adoption des décisions qui suivent, et

déclare avoir reçu l'ensemble des informations dont l'importance est déterminante, au sens de l'article 1112-1 du Code civil, aux fins de la réalisation des opérations visées aux présentes.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un nouveau gérant de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise de la démission de Monsieur Albin-Dorian JULIARD de ses fonctions de Gérant de la Société, prenant effet ce jour,

décide de nommer, Monsieur Alexandre DROUARD, né le 13 mai 1983 à PARIS, de nationalité française, en qualité de Gérant de la Société, sans limitation de durée et à compter de ce jour.

Monsieur Alexandre DROUARD, intervenant aux présentes, déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance de nature à l'interdire d'exercer une activité commerciale.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Ad

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

TERROIRS D'AVENIR

Représentée par : Monsieur Alexandre DROUARD



Monsieur Alexandre DROUARD

« bon pour acceptation des fonctions de gérant »

bon pour acceptation des fonctions de gérant

